

Compte-rendu du Conseil Municipal du 07 février 2015

Ordre du jour

- Convention assistance retraite 2015-2017 avec le Centre de Gestion
- Renouvellement de la concession hydroélectrique de Monistrol d'Allier-Barrage de Poutès
- Questions diverses

9 élus sont présents, Alain Joumard étant excusé.

1. Convention assistance retraite 2015-2017 avec le Centre de Gestion

Le conseil municipal doit se prononcer sur l'adhésion au Centre de Gestion pour le calcul des retraites et l'accompagnement des dossiers retraite de nos agents. Les frais pris en charge par la commune sont liés aux services utilisés, Monsieur le maire présente la grille tarifaire.

Le conseil municipal valide l'adhésion à cette convention.

2. Renouvellement de la concession hydroélectrique de Monistrol d'Allier-Barrage de Poutès

Monsieur le maire présente le dossier de l'enquête publique. Les conseils municipaux concernés par le projet du nouveau Poutès sont amenés à se prononcer.

Philippe Coste demande quelles informations a eu la population au sujet de cette enquête publique. Paul Braud explique que l'information s'est faite par voie de presse (plusieurs parutions sur les journaux locaux : l'Eveil, La Montagne) et par affiche en mairie, et distribution d'une plaquette avec une lettre d'accompagnement.

Josette Braud demande une précision sur le coût du projet : 20 millions d'euros.

Emmanuel Fayolle demande quel sera l'impact de ce changement pour la commune. Monsieur le maire explique le principe de la redevance reversée aux communes. L'enquête publique ne fait pas apparaître les retombées indirectes de ce nouveau projet, la valeur locative répartie entre les communes n'y est pas évoquée. Emmanuel Fayolle demande quelles seraient les conséquences pour la commune si le barrage ne fonctionnait pas comme annoncé.

Le conseil municipal donne un avis favorable au renouvellement de la concession hydroélectrique mais émet des réserves concernant l'impact financier qu'aura ce projet sur les sept communes qui perçoivent actuellement des taxes. Saint Jean Lachalm perçoit la TFPB à hauteur de 4.10% de la valeur locative. Cette taxe sera-t-elle maintenue ? Quelles seront les mesures d'accompagnement du projet et quelle sera la répartition sur le territoire ?

3. Questions diverses

Aménagement de la salle de convivialité : Philippe Coste demande où en est le dossier. La mairie a déposé le permis le 19 Décembre 2014.

Bulletin de la commune : Josette Braud demande qu'une nouvelle maquette soit travaillée, qui permettrait de réduire le coût (environ 800 €). Elle souhaiterait davantage de lisibilité, notamment dans le compte-rendu financier. Fabienne Besse explique la mise à jour du site internet de la commune. La commission communication se réunira pour réfléchir au prochain bulletin municipal.

Revue Volcan : Il s'agit d'une revue sur le secteur sud de la Haute-Loire, nord de l'Ardèche et Lozère. Philippe Coste souhaiterait que la commune y adhère, le coût étant de 300 € par an, pour une parution trimestrielle. Fabienne Besse demande quel serait l'intérêt pour la commune. Chaque habitant recevrait alors cette revue et la commune pourrait faire paraître des informations. Le conseil municipal décide de ne pas adhérer, la question sera remise à l'ordre du jour lors du budget.

Associations : Philippe Coste repose la question de la location de la salle pour les associations de la commune. Paul Braud explique qu'il s'agit d'une responsabilisation au niveau du chauffage et du ménage notamment. Le débat s'engage. Le conseil décide d'accorder la gratuité de la location de la salle aux associations de la commune. Fabienne Besse demande qu'alors, l'électricité soit facturée au coût réel et que la gratuité soit limitée au nombre de manifestations organisées par l'association l'année précédente. L'année 2015 servira de référence et la décision sera appliquée au 01 janvier 2016.

Mise en place du périmètre de protection de la source de Trespeux : la mairie a sollicité trois entreprises et a reçu deux réponses faisant apparaître une différence de 500 €HT. Le conseil municipal décide de faire appel à l'entreprise Chacornac de Cayres.

Divers :

Suite à la question d'un agriculteur, Denis Gerenton demande s'il serait possible que l'accès à la route forestière de Montlong soit bloqué au -dessus de Rossignol, afin que personne ne s'y engage et ne s'y bloque. Il demande qu'un arrêté soit pris interdisant la circulation sur cette voie quand le panneau « section non déneigée » est posé.

La compagnie la Malle en CartoOn de Saint-Paul-de-Tartas, est venue en résidence à la salle polyvalente du 26 Janvier au 6 Février pour monter leur spectacle « ZE FITZ FLEAS FLYING CIRCUS ». Elle a, à cette occasion rencontrer les enfants de l'école et le Club de la Miramande. La première du spectacle aura lieu le 7 Mars à 20h00 à la Salle Polyvalente. (Spectacle gratuit pour les – de 16 ans, Plein tarif : 8€, Etudiant et demandeur d'emploi : 4 €).

Méthanisation : Fabienne Besse demande pourquoi tous les élus du conseil municipal ne sont pas conviés lorsqu'une réunion sur la méthanisation se tient. Monsieur le maire répond que les membres de la SEM y participent. Fabienne Besse fait remarquer que, au vu de la composition de la SEM et des agriculteurs impliqués dans ce projet, ce sont donc 4 élus qui ne sont pas conviés et demande comment informer la population de l'avancée de ce projet, puisque bien peu d'informations sont données à ces 4 élus. Paul Braud explique que cette réunion portait sur les aspects techniques du projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h40.